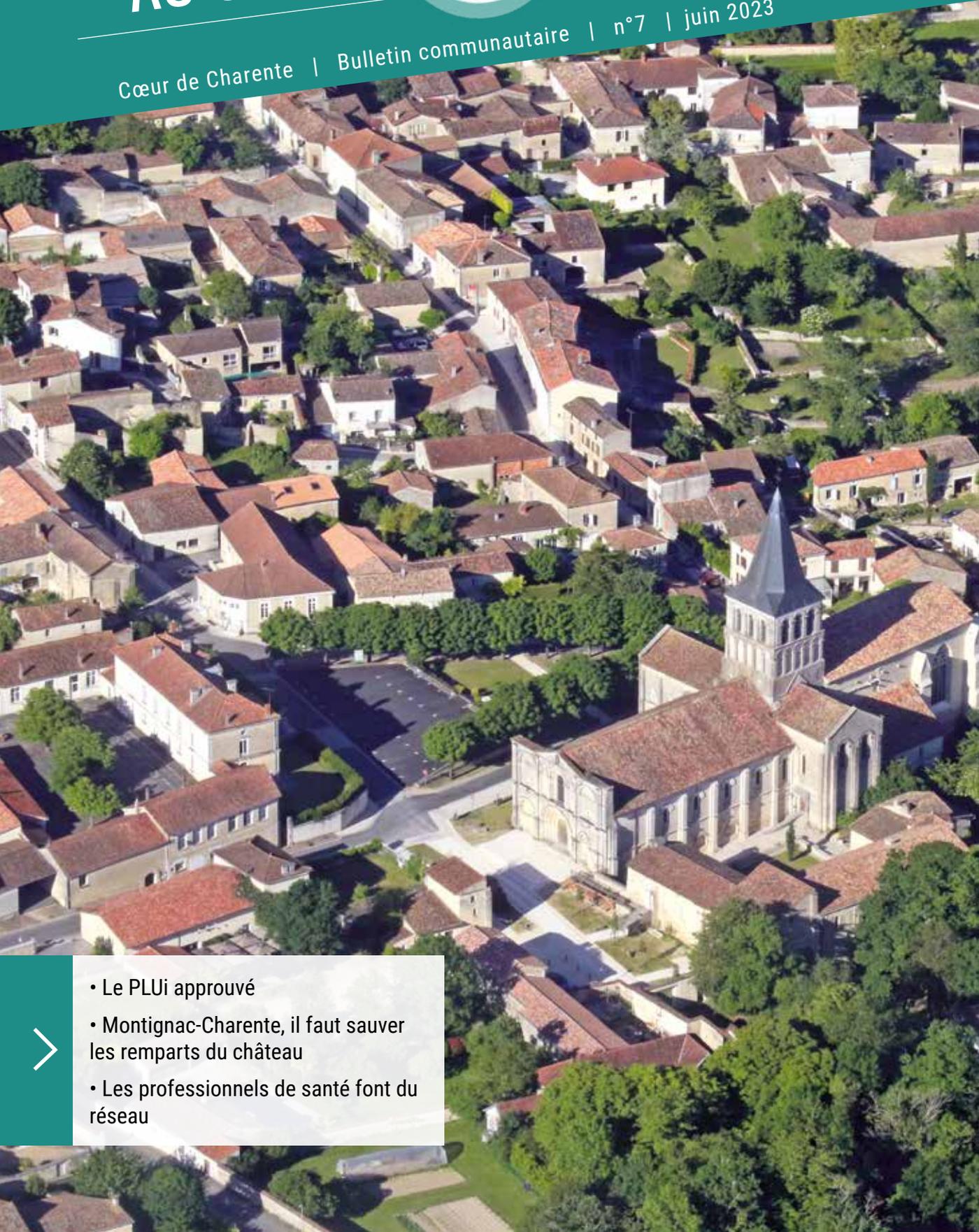


# AU CŒUR



# DE L'ACTU

Cœur de Charente | Bulletin communautaire | n°7 | juin 2023



- Le PLUi approuvé
- Montignac-Charente, il faut sauver les remparts du château
- Les professionnels de santé font du réseau





## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'arrivée de l'été et des beaux jours se conjugue avec des moments de convivialité lors de nos rassemblements traditionnels. Dans l'attente, profitons du bonheur de vivre sur ce territoire. Comme chaque année, le premier trimestre a été rythmé par le cycle budgétaire.

Le budget s'est construit dans le contexte nouveau que nous connaissons, marqué par le retour d'une inflation significative et une augmentation substantielle des coûts énergétiques.

Le 30 mars, les conseillers communautaires ont voté les budgets primitifs sans augmentation des taux de fiscalité même si les impôts de chacun d'entre nous augmenteront de la seule valorisation des bases locatives imposées par l'État.

En parallèle, lors du conseil communautaire en date du 27 avril 2023, les élus ont approuvé à l'unanimité, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce vote marque le franchissement de la ligne d'arrivée d'un long marathon démarré le 6 juillet 2017. Le PLUi représente la pierre angulaire de notre projet de territoire puisqu'il détermine les objectifs en matière de développement économique et social, d'habitat et d'environnement pour les quinze prochaines années. Celui-ci est devenu exécutoire le 22 mai 2023.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce remarquable travail collaboratif au cours de ces six dernières années.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin communautaire et un très bel été 2023.

Christian Croizard,  
Président de la Communauté de communes Cœur de Charente,  
Maire de Mansle-les-Fontaines.



Communauté de communes  
Cœur de Charente

[www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr)

### • Siège communautaire

10 route de Paris  
16560 TOURRIERS

☎ 05 45 20 68 46

[secretariat@coeurdecharente.fr](mailto:secretariat@coeurdecharente.fr)

### • Pôle aménagement & environnement

5 avenue Paul Mairat  
16230 MANSLE-LES-FONTAINES

☎ 05 45 20 71 33

 Communauté de communes  
Cœur de Charente

### Responsable de la publication :

Christian Croizard

### Coordination du bulletin :

Eric Bouchet, vice-président en charge de la communication et Caroline Desvars, chargée de communication

### Impression :

Médiaprint (Chasseneuil-sur-Bonnieure)  
[www.mediaprint-eco.com](http://www.mediaprint-eco.com)

### Maquette/création graphique :

Atelier Philographie (Val-de-Bonnieure)  
[www.philographie.com](http://www.philographie.com)

### Photo de couverture :

©Cœur de Charente

Tirage : 13 000 ex.

Dépôt légal : juin 2023



## INVESTISSEMENT

> MONTANT TOTAL DU BUDGET 2023 : 8,1 M €

Le 30 mars dernier, les conseillers communautaires adoptaient le budget. Les taux d'imposition ont été maintenus, malgré une conjoncture économique défavorable liée à la hausse des prix des énergies et de l'alimentation notamment.

La gendarmerie de Mansle-les-Fontaines a été livrée en mars dernier et inaugurée le 9 juin. C'est un gros chantier qui se termine et qui va amener par ailleurs les élus locaux à s'interroger sur le devenir des anciens locaux, propriété du Département de la Charente. Lutter contre la vacance immobilière en cœur de bourg est une priorité du programme national « Petite Ville de Demain » : cet ensemble immobilier constitue un enjeu de développement pour la commune.



Les infrastructures dédiées aux gens du voyage sont aussi au cœur des engagements réglementaires et budgétaires de la communauté de communes et inscrits au schéma départemental. À cet effet, un programme de 700 000€ est inscrit au budget 2023 pour réaliser 7 terrains familiaux pour des familles de voyageurs sédentarisés à Aigre, sur le site de Bois Billon. Ce coût comprend les frais d'études, de terrassement et de constructions.



650 000 € ont par ailleurs été inscrits au budget cette année pour permettre l'extension de la zone d'activités économiques à Vars. Elle permettra à LIDL de s'agrandir et une autre entreprise du territoire de se développer.



Assainissement des eaux usées : les études et travaux se poursuivent à Tusson, Montignac, Saint-Amant-de-Boixe. > 1,8 millions d'€ ont été votés en 2023.



Le programme de restauration de l'église classée de Mouton se terminera dans l'été après quelques mois de retard liés aux problèmes d'approvisionnement de matériaux. > 283 000 € cofinancés par la DRAC, la Région, le Département et la commune.



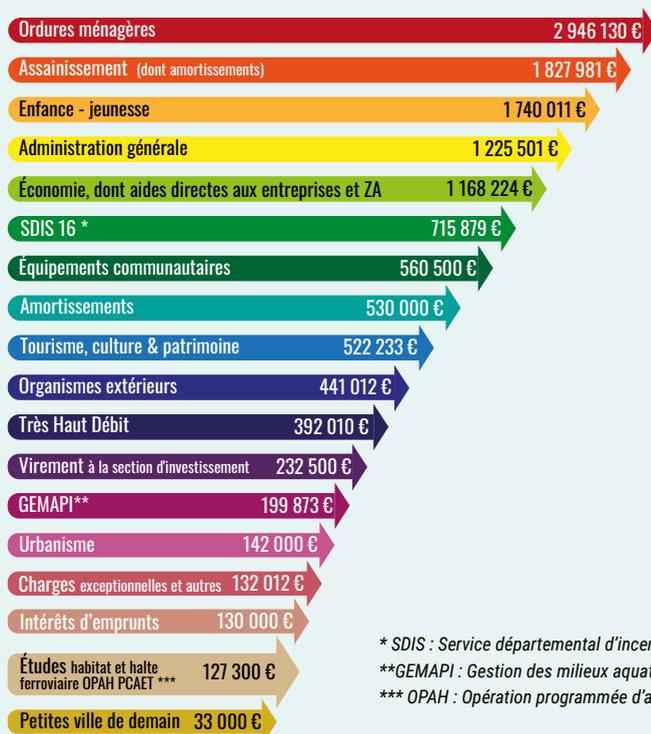
Des crédits dédiés à la valorisation du patrimoine et du tourisme ont également été réservés pour développer une application numérique sur le patrimoine roman et néolithique du Ruffécois.



Une enveloppe de 700 000 € votée chaque année pour l'entretien des voiries communales.

## FONCTIONNEMENT > MONTANT TOTAL DU BUDGET 2023 : 13 M €

### DÉPENSES



### RECETTES



\* SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

\*\*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

\*\*\* OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat / PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

# ASSAINISSEMENT



## ÉCO-PÂTURAGE

Le Service Assainissement Collectif se lance dans l'éco-pâturage pour 7 de ses stations d'épuration. C'est une technique d'entretien naturelle des espaces verts qui consiste à réaliser le fauchage et le débroussaillage des espaces verts avec des animaux, au lieu de réaliser des interventions mécaniques.

Depuis mai 2023, la Communauté de communes Cœur de Charente a choisi cette solution qui est à la fois plus économique et plus écologique. Cela permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées à l'utilisation des machines. Les 7 stations choisies sont les plus grandes de notre parc, les agents d'exploitation se consacreront à d'autres missions comme la maintenance des pompes, l'entretien préventif, etc.

Cela représente 4,23 ha sur les stations d'épuration suivantes : Chavagnac à Cellefrouin, Chenon-Chenommet, Coulonges, Nanclars, Tourriers, Villognon, Vars.

C'est l'entreprise Éco-pâturage et multiservice représentée par Yoan Juillet située à Saint-Ciers-sur-Bonnieure qui va nous accompagner dans cette démarche.

## ÉCO-GESTES

### **NE JETONS PLUS DE DÉCHETS DANS NOS RÉSEAUX D'EAUX USÉES !**

Adoptons les bons gestes afin d'éviter :

- L'inondation dans notre maison ;
- L'intervention de débouchage de nos canalisations ;
- De causer un danger pour le personnel d'exploitation ;
- De dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement ;
- De créer une menace pour l'environnement.

Vos toilettes ne sont pas des poubelles, voilà un florilège de ce que nous avons trouvé en 2022, lors des interventions de dépannage de nos 2 agents d'exploitation :

- Une pomme de terre
- Des lingettes (même celles dites biodégradables)
- Un torchon
- Un chiffon
- Des couches
- Des serviettes hygiéniques
- Un tee-shirt
- Un bloc WC
- Une barre en métal
- Un jouet d'enfant (marteau)



## ZONE D'ACTIVITÉS

*Extension de la zone d'activités des Coteaux à Vars: 6ha pour permettre le développement de nouveaux emplois en Cœur de Charente*

La Communauté de communes travaille à l'extension de la zone d'activités des Coteaux à Vars. Celle-ci permettra à l'entreprise LIDL de s'étendre et de conforter son site de Vars, tout en viabilisant une nouvelle parcelle. Une entreprise déjà implantée sur Cœur de Charente développera ainsi un nouvel établissement sur la ZAE communautaire.



Le permis d'aménager a été obtenu en juin 2022, les fouilles d'archéologie préventive ont été réalisées en février 2023 et un maître d'œuvre a été recruté (BETG à Aigre). Prochaine étape : le recrutement des entreprises fin 2023 pour la réalisation des travaux à l'horizon 2024. Par ailleurs, un permis d'aménager a été validé pour l'extension de la ZA de Villejésus à Aigre.



## PORTRAIT

*Une cheffe d'entreprise de Cœur de Charente : Cécile Malescot du restaurant Le jardin du Compostelle à Tusson*

Cécile et Laurent Malescot ont déplacé leur restaurant de quelques mètres en ouvrant « Le Jardin du Compostelle » à l'été 2022. Un projet subventionné par Cœur de Charente dans le cadre du dispositif « Coup de pouce ».

En 2022, Cécile Malescot a été la première femme à décrocher le titre de « Maître-sommelier » en Poitou-Charentes. Début 2023, elle a été élue à la tête de l'association de la sommellerie de Poitou-Charentes.

*Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots ce que signifie le titre de Maître-sommelier ?*

Il s'agit d'une reconnaissance professionnelle très importante pour notre profession. Le dossier de candidature est déposé par le Président de l'association. Au niveau national, moins de 200 personnes ont reçu le titre



de « Maîtres sommeliers », dont seulement 20 femmes.

*Quels sont vos projets à la tête de l'association de la sommellerie de Poitou-Charentes ?*

Je souhaite insuffler un peu de renouveau, tout en assurant la continuité avec les membres historiques de l'association. Le monde de la sommellerie compte de plus en plus de jeunes : 6 membres du bureau de l'association ont moins de 30 ans, 15 dans toute l'association. Je souhaite aussi développer les actions avec les partenaires locaux, en contribuant à des salons par exemple.

*Des suggestions de bons vins sur Cœur de Charente ?*

Le blanc de Roland Vilneau, sa vendange tardive, à Verdille.  
Le Pineau des Cognacs Gautier, à Aigre.  
Les Cognacs Lecat, à Saint-Fraigne.



## ACTU PETITES VILLES DE DEMAIN

Gladys Brielle est désormais cheffe de projet « Petites villes de demain » afin de permettre aux 5 communes engagées dans la démarche (Mansle, Aigre, Vars, Montignac, Saint-Amant-de-Boixe) de travailler concrètement à la revitalisation de leurs centre-bourgs, au bénéfice de l'ensemble du territoire. Elle a également pour mission de suivre les études menées dans le domaine de l'habitat, et qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.



# AGRICULTURE - TOURISME



## Les institutions et les associations s'engagent auprès des agriculteurs et producteurs locaux pour garantir au consommateur :

- la qualité fermière des productions ;
- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays ;
- la qualité des pratiques de production et de transformation ;
- un contact direct avec le producteur ;
- une démarche de réflexion et de transparence sur les pratiques agricoles ;
- des actions de proximité qui créent du lien et un lien de confiance entre producteurs et consommateurs.



### La Chambre d'agriculture de la Charente

va à la rencontre des hommes et des femmes qui vous proposent des produits de qualité à déposer sur

les tables des fins gourmets ! Grâce aux outils qui sont développés et aux événements organisés, retrouvez-les facilement :



• **Pensez Local 16** : facilite la mise en relation entre producteurs fermiers et consommateurs, producteurs fermiers et acheteurs professionnels.

Rendez-vous sur : <https://www.pensezlocal16.fr/>



• **Le label Bienvenue à la ferme** : suivez la fleur jaune et rencontrez des agriculteurs prêts à vous faire vivre une expérience à la ferme à travers de nombreuses activités.

Retrouvez les agriculteurs charentais sur :

<https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

Au fil des saisons, venez à la rencontre des agriculteurs du réseau qui ouvrent les portes de leurs fermes en Charente.

De nombreuses animations sont prévues, de quoi partager un moment convivial autour de saveurs locales et fermières.

• **Les Marchés des Producteurs de Pays** sont des marchés festifs qui réunissent uniquement et exclusivement des producteurs fermiers locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques.



• **Journées Nationales de l'Agriculture** Tous les ans au mois de Juin. Ces journées pensées comme un temps fort d'échange, de partage, de pédagogie et de convivialité visent à faire rencontrer le monde agricole et le grand public. La force de la manifestation ? Une diversité d'événements, du plus pédagogique au plus festif, partout sur le territoire ! L'occasion de rencontrer des agriculteurs, participer à des débats, acheter des produits locaux, visiter des fermes et parfaire vos connaissances du monde agricole français... Rendez-vous ici pour découvrir les événements près de chez vous : <https://journesagriculture.fr/>

Contact : 05.45.24.49.49

<https://charente.chambre-agriculture.fr>



## (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) du Pays Ruffécois

est une association créée en 2008 qui regroupe une vingtaine d'adhérents agriculteurs. Il fait partie du Réseau Civam national composé de 130 associations locales, regroupant plus de

10 000 adhérents.

« Au sein du CIVAM, nous pratiquons plusieurs types d'agriculture (conservation des sols, raisonnée, biologique...). Ainsi chaque année, nous mettons en commun du temps et nos compétences pour gagner en autonomie dans la conduite

de nos cultures et améliorer nos pratiques comme réduire les intrants, diminuer le travail du sol ou encore favoriser la biodiversité. Ces échanges sont l'occasion de renforcer les liens entre nous dans la convivialité et la solidarité.

L'inclusion sur le territoire étant essentielle pour dynamiser nos démarches locales, nous tissons de précieux liens avec les acteurs locaux. Nous sommes présents au Groupe d'Actions Locales du PETR\* du Pays Ruffécois et participons à des réunions thématiques autour des enjeux de l'agriculture. Nous organisons également des rencontres tout public pour avoir l'occasion d'expliquer nos pratiques agro écologiques aux habitants du territoire »

Contact : 06.71.94.80.27  
coordination.ruffecois@civam.org  
 Civam du Pays Ruffécois

« À titre d'exemple, nous avons travaillé avec les étudiants du BTSA DATR\*\* du lycée Roc Fleuri (Ruffec) en collaboration avec le SIAEP NOC\*\*\* et le PETR du Pays du Ruffécois pour établir un diagnostic sur les produits de proximité. De nombreux participants - citoyens, élus, agriculteurs, commerçants - sont venus assister à la restitution publique le 16 mars dernier. Un document récapitulatif présentant quelques préconisations et un livret recensant plus de soixante producteurs locaux seront bientôt mis à disposition du territoire. »

\*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (territoire : Cœur de Charente et Val de Charente)

\*\*Développement, Animation des Territoires Ruraux

\*\*\*Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord-Ouest Charente

## TOURISME



Un nouveau parcours de géocaching « Terra Aventura » !

Cœur de Charente va pouvoir compter sur un nouveau parcours... à Saint-Groux !

**Lancement le 24 juin 2023**

Amusez-vous à faire ou refaire les parcours de Moutonneau, Tusson, Villejoubert et Cellefrouin.

Téléchargement sur :

<https://www.terra-aventura.fr/>



# ENFANCE - JEUNESSE

## LES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE

La collectivité propose depuis bon nombre d'années, une offre de services variée propice à l'attractivité de son territoire.

### *Vous êtes parents et à la recherche d'un mode de garde ?*

#### • **Votre enfant n'est pas encore scolarisé :**

> Vous souhaitez faire appel à une Assistante Maternelle, Véronique Desemery, référente des Relais Petite Enfance vous accueille, vous informe et vous oriente. Contact : 06.27.84.40.51

> Vous souhaitez un mode de garde en collectivité, vous trouverez sur votre territoire, 1 crèche (Vars) et 2 micro crèches (en accueil occasionnel) (Aigre et Mansle).

Contacts :

- crèche à Vars > 06.27.84.37.75
- micro crèche à Aigre > 05.45.60.31.39
- micro crèche à Mansle-les-Fontaines > 07.71.35.15.46

• **Votre enfant est scolarisé :** 3 Accueils Collectifs de Mineurs (Accueils de Loisirs 3-17 ans) à Aigre, Vars et Mansle-les-Fontaines proposent un temps d'accueil ludique et pédagogique à votre enfant les mercredis et durant les vacances scolaires.

### *Vous êtes parents, futurs parents, grands-parents..., vous cherchez des lieux où partager des moments en famille ?*

- 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents vous sont proposés (Aigre, Mansle et Vars). Ces lieux « ouverts », anonymes et gratuits, accueillent de manière libre les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand parent...).
- La ludothèque mobile : espace éphémère (1 journée/ mois) dédié au jeu et aux jouets, sur une commune proche de chez vous, où petits et grands partagent des moments privilégiés ensemble.
- Les bibliothèques et médiathèques : espaces culturels qui proposent régulièrement des animations en direction de tous les publics.



### *Vous êtes un jeune (12-25 ans) ?*

La collectivité s'est engagée à accompagner et à garantir l'accès à l'information pour tous les jeunes.

Au plus près de vos lieux de vie, 3 espaces bien identifiés avec des animateurs. Vous trouverez des informations sur un grand nombre de sujets qui vous concernent : la formation, les métiers, la santé, les loisirs, la mobilité...

Un accompagnement personnalisé peut aussi être proposé (accompagnement de projets par exemple). Un seul objectif, accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Les référents jeunesse, sont aussi joignables sur les réseaux sociaux en tant que Promeneurs du Net (Facebook, Instagram...) n'hésitez pas à les contacter.



Loïc - VARS  
06.10.60.58.58



Lucie - AIGRE  
06.17.25.43.90



Julien - MANSLE  
07.85.61.46.29

### **FAVORISER L'INCLUSION**

Nos services petite enfance, enfance-jeunesse, ainsi que la bibliothèque Cœur de Charente, sensibilisés à l'accueil des enfants porteurs de handicap, tendent vers ce que l'on appelle une « société inclusive ». Cela signifie que les professionnels vont adapter l'environnement physique et social à l'enfant. Les équipes, les parents, les partenaires éducatifs, du médico-social (MDPH, PMI...) travaillent en collaboration pour assurer un suivi régulier et optimiser au mieux cette inclusion.

Sensibiliser les publics : des actions et des animations sont mises en place par les équipes. Par exemple, la bibliothèque s'est dotée de jeux sensoriels, de lectures et ressources adaptées. Elle a aussi proposé un spectacle bilingue en langue des signes.

Des ateliers et des temps spécifiques autour du handicap ont été menés dans les accueils de loisirs (découverte du braille, débats sur les préjugés...).

Bibliothèque Cœur de Charente : 07.71.35.15.53

## le PLUi nous concerne tous



Le dossier complet du PLUi est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes : [www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr)

### 1 Le diagnostic territorial

*La situation aujourd'hui ?*

1

A partir d'études statistiques et urbaines, d'analyses de terrains et d'échanges avec de nombreux acteurs, un diagnostic complet du territoire a été réalisé ; il traite de toutes les thématiques liées à l'aménagement de l'espace : évolution de la population, état du parc de logements, dynamiques économiques, environnement, paysages, mobilités, agriculture...

2018

2019

2

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*Quel territoire en 2035 ?*

Le PADD exprime le projet politique de la communauté de communes en matière d'aménagement d'espace à horizon 2035. Quatre grandes ambitions y sont exprimées :

- > Faire du développement économique un levier d'attractivité pour tout le territoire,
- > Répondre aux besoins d'accueil de tous les habitants,
- > Défendre l'accessibilité aux services,
- > Valoriser un cadre de vie riche et préservé.

Il constitue la pièce maîtresse du PLUi ; c'est sur la base de ce document qu'ont été élaborées les pièces réglementaires.

3

2020-2021

### Les pièces réglementaires [Document graphique, Règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)]

*Comment faire ?*

Les pièces réglementaires sont les **documents opposables aux autorisations d'urbanisme** :

- > **Le document graphique** (plus communément nommé plan de zonage) qui découpe le territoire en quatre grandes zones : la zone Urbaine (U), la zone A Urbaniser (AU), la zone Agricole (A), la zone Naturelle et forestière (N), et qui délimite les prescriptions graphiques (des secteurs de haies à préserver, des emplacements réservés au profit des collectivités...).
- > **Le règlement écrit**, document dans lequel sont rédigées les règles associées à chaque zone. Il présente ce qui est autorisé ou interdit, expose les règles en matière d'implantation, de volumétrie et d'aspect extérieur à respecter pour toute nouvelle construction.
- > **Les OAP** exposent la manière dont les secteurs de projet doivent être aménagés.

4

### Les annexes

Dans les annexes se trouvent les règles comme les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) (exemple : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui s'imposent au PLUi).

2022

5

### La phase administrative

Après l'arrêt du projet en conseil communautaire, les Personnes Publiques Associées et les communes ont été invitées à donner un avis sur le projet de PLUi et une enquête publique a été organisée (519 contributions ont été faites).

2023

6

### L'approbation du PLUi

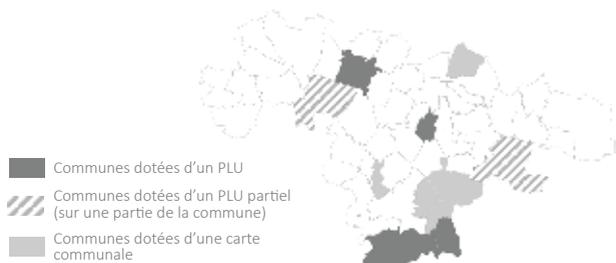
Après la prise en compte des observations ne remettant pas en cause les fondements du projet, le PLUi a été approuvé en conseil communautaire et est entré en vigueur.

# URBANISME - PLUi

## UN PROJET À 50 COMMUNES DANS LE RESPECT DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Jusqu'en avril 2023, la gestion du droit des sols était disparate sur le territoire de Cœur de Charente avec des communes ayant des documents d'urbanisme (certaines partiellement), d'autres pas.

En mai 2023, un seul et unique document à l'échelle de Cœur de Charente : le PLUi.



### EN PRATIQUE...

#### Un service instructeur mutualisé

La communauté de communes Cœur de Charente a pris la décision de créer un service instructeur mutualisé afin d'aider les communes à remplir leurs obligations légales et d'assurer la continuité du service aux administrés. L'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie en rien la compétence et les obligations du maire en matière d'urbanisme.

L'accueil des administrés est fait en mairie par chaque commune afin de conserver un service de proximité. Votre dossier est ensuite adressé au service instructeur qui étudie la faisabilité du projet au regard de la réglementation et du PLUi. A l'issue de cette instruction, une proposition de décision est adressée au maire afin qu'il puisse prendre un arrêté. Tout dossier est à déposer en mairie de laquelle dépend votre projet ou par voie électronique (lien sur le site internet de la communauté de communes : [www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr)), la mairie restant seule compétente pour la délivrance des autorisations du droit du sol.



Je souhaite construire une clôture, quelle démarche entreprendre ?

La communauté de communes soumet désormais à une déclaration préalable, l'installation des clôtures dans le but d'améliorer la qualité du paysage urbain notamment. Désormais, les habitants devront donc déposer une déclaration préalable pour construire ou refaire une clôture.

J'ai le projet de démolir une grange accolée à mon habitation, que dois-je faire ?



Afin de protéger les constructions ayant un intérêt architectural et/ou patrimonial, la démolition partielle ou totale d'une construction est dorénavant soumise à l'obtention d'un permis de démolir. Comme le permis de construire, il s'agit d'une autorisation d'urbanisme délivrée par chaque commune.

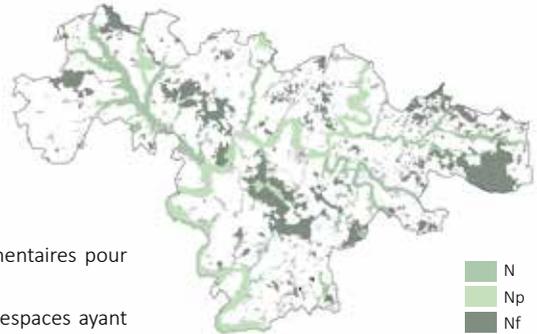
#### Le Droit de Préemption Urbain (DPU)

La communauté de communes a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones Urbaines (U) et A Urbaniser (AU) délimitées au PLUi. Le DPU permet à une collectivité de se porter acquéreur de biens immobiliers ou fonciers situés sur son territoire avant tout autre acquéreur privé dès lors qu'elle a un projet de réaliser une opération d'intérêt général (accueillir des activités économiques, réaliser des équipements collectifs, sauvegarder le patrimoine...). Ainsi, lors de toutes les prochaines ventes immobilières, le propriétaire, en général par l'intermédiaire de son notaire, enverra un document (une Déclaration d'Intention d'Aliéner) aux mairies ; à réception, la collectivité décidera d'acheter ou de ne pas le faire.

## LES OBJECTIFS IMMANQUABLES DU PLUi

### Préserver la Trame Verte et Bleue (TVB)

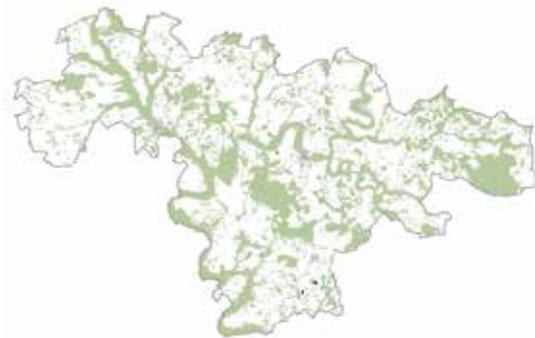
La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée par les réservoirs de biodiversité qui correspondent à des zones riches en biodiversité, les grandes entités naturelles du territoire (les espaces en eau, les massifs boisés...), et des corridors écologiques (certains espaces jouant à la fois un rôle de réservoir et de corridor) comme la Charente ou le réseau de haies.



Plusieurs outils ont été mis en oeuvre dans les pièces réglementaires pour préserver la TVB :

> **La zone Naturelle et forestière (N)** intègre l'ensemble des espaces ayant un intérêt écologique. Pour adapter les occupations des sols aux différents caractères naturels, deux grands secteurs ont été délimités : le secteur Nf, qui correspond aux espaces boisés, et le secteur Np, qui correspond aux espaces naturels les plus sensibles (site Natura 2000 de la vallée de la Charente, Espaces Naturels Sensibles, périmètres de protection rapprochée des captages Grenelle...).

> **Des espaces bocagers, des haies et des arbres** ont été repérés sur le document graphique et sont protégés.

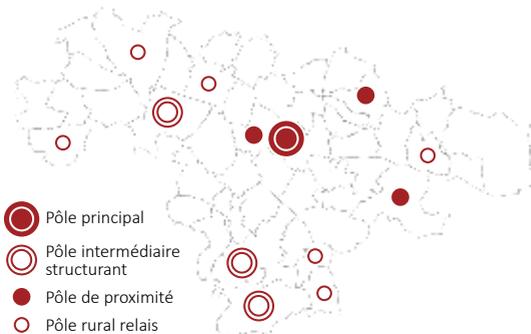


> **Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** impose à tout projet de construction de réfléchir à une meilleure prise en compte de l'environnement.



### Structurer le développement résidentiel

Le PLUi prévoit, à l'échelle du territoire intercommunal, la création de 1500 logements à horizon 2035. La production de logements a été répartie par commune selon le niveau de services et d'équipements.



Les bourgs, les villages (bourgs des anciennes communes ayant fusionnées récemment et hameaux accueillant autant de population et de services que le bourg) et les hameaux de plus de 10 logements répondant à un certain nombre de critères (assainissement, défense incendie...) ont donc été ciblés comme pouvant accueillir de nouveaux logements. Ils ont ainsi été classés en zone Urbaine (U).

Tous les autres groupements bâtis ont été classés en zone Agricole (A) ou Naturelle et forestière (N). Au regard de leurs caractéristiques (faible densité bâtie, absence d'équipements, existence d'un risque...), ils n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles constructions ; seules les extensions et les annexes aux habitations existantes y sont autorisées. En revanche, la création de nouveaux logements est possible dans le cadre d'un changement de destination sous certaines conditions présentées dans le règlement (écrit et graphique).

# URBANISME - PLUi

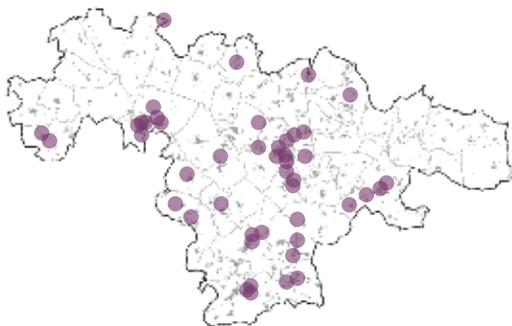
## Le scénario de développement, les chiffres clés

La délimitation des zones constructibles ou non dans le PLUi découle de plusieurs éléments :

- de l'objectif démographique que la communauté de communes s'est fixé : **0,5%/an**, soit 110 habitants supplémentaires par an en moyenne,
- des besoins en logements induits par cette croissance : **100 logements par an** en moyenne,
- de la nature des sols (préservation de l'activité agricole, des espaces à forte sensibilité environnementale...).

## Permettre le développement économique

> **Des secteurs dédiés** (Uz et AUz) ont été délimités sur l'ensemble du territoire pour permettre le développement des entreprises existantes et en accueillir de nouvelles :



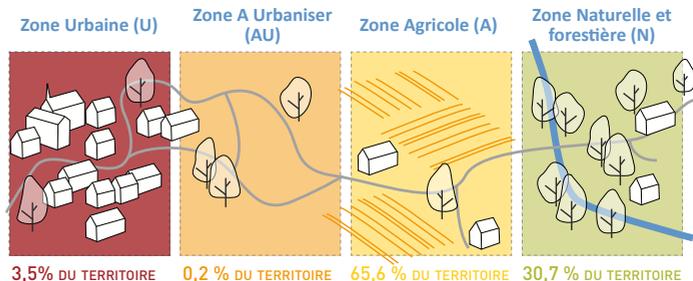
> **Le règlement graphique** repère une vingtaine de sites (correspondant à des entreprises isolées au sein des espaces agricoles et naturels) dans lesquels est autorisée une évolution mesurée des entreprises existantes. L'identification de ces sites permet le maintien et l'évolution d'activités artisanales ou commerciales disséminées sur le territoire.



En parallèle de l'élaboration du PLUi, la communauté de communes s'est engagée sur le remplacement des périmètres de protection de 500 mètres qui existaient autour de certains monuments historiques par des **Périmètres Délimités des Abords (PDA)**. Ces périmètres tiennent compte des véritables enjeux paysagers et urbains autour du monument à protéger.

A l'intérieur de ces nouveaux périmètres (comme dans les périmètres de 500 mètres), les travaux sont soumis à l'accord de l'ABF et doivent respecter un certain nombre d'orientations inscrites dans l'**OAP Patrimoine**.

## LES OBJECTIFS IMMANQUABLES DU PLUi



## Réduire la consommation d'espace

Les lois successives en matière d'urbanisme ont inscrit un principe fondamental dans les documents d'urbanisme : la gestion économe de l'espace. Un des grands objectifs poursuivis dans le PLUi est de limiter au maximum le grignotage des espaces agricoles, naturels et forestiers au profit de l'urbanisation. Pour l'atteindre, plusieurs outils ont été mis en oeuvre dans le PLUi :

> **Le recensement des parcelles disponibles au sein des espaces déjà urbanisés (densification)**. Il a permis de repérer les « dents creuses » (espaces encore non bâtis mais intégrés dans la zone urbaine), les grandes parcelles pouvant être divisées par leur propriétaire et les friches.

> **La réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation en extension**. Pour répondre à l'objectif en logements que s'est fixé la communauté de communes, des espaces en extension (agricoles, naturels et/ou forestiers) ont été ouverts à l'urbanisation dans le PLUi. Les surfaces ont été délimitées en cohérence avec cet objectif mais aussi de manière à limiter le plus possible les incidences sur l'agriculture et l'environnement : le PLUi engendre une consommation d'espace de 138 hectares à horizon 2035, soit une réduction de près de 40% par rapport à ce qu'a connu le territoire les dix dernières années.

> **La mise en oeuvre d'une densité d'au moins 10 logements par hectare dans toutes les nouvelles opérations de logements en extension.**

## Préserver la qualité du cadre de vie

Parmi les éléments qui participent au cadre de vie :

> **La qualité urbaine et architecturale**. Pour la préserver, des règles encadrent les implantations, l'aspect extérieur des constructions mais aussi les clôtures.

> **La présence d'un riche patrimoine**. De nombreux bâtiments ont été repérés sur le document graphique permettant un encadrement plus strict de leurs potentielles évolutions.

> **La végétalisation des espaces urbains**. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de conserver le caractère végétal des espaces urbanisés, il est demandé de conserver un pourcentage de la surface de sa parcelle en pleine terre par exemple.

## MOBILITÉ & POÉSIE

*Un audit poétique sur la mobilité en milieu rural : PPP Paysages-Paroles-Photos*

3P, 3 femmes, 3 artistes pour un projet sur les enjeux de la mobilité en Nord Charente.

Hélène Salecki est conteuse et plasticienne, Noémie Pinganaud est photographe et Myriam Hassoun, autrice.

Elles ont parcouru le territoire à bord d'une voiturette électrique (mise à disposition par Emmaüs Ruffec) et d'un vélo électrique, avec une volonté première, dialoguer avec l'habitant pour comprendre son rapport à la mobilité et collecter un maximum d'information.

« Les gens nous font part de leurs problèmes à se déplacer, mais aussi les solutions que eux-mêmes ont trouvées » précisent Hélène et Myriam.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une coproduction avec l'association les 3aires avec qui Cœur de Charente est partenaire.

L'objectif de ce travail est de proposer un spectacle vivant pouvant susciter la discussion et associant le travail de chacune des artistes, à savoir, les contes, les lectures pour la parole et les photos. Un livre, véritable carnet de route accompagnera ce spectacle.

Présentation prévue au printemps 2024.



## NÉOLITHIQUE



Le Ruffécois est l'un des territoires les plus riches en monuments mégalithiques du Poitou-Charentes comme le Nord Poitou, le Cognacais et la région de Bougon.

Depuis 2008, une équipe de recherche s'est constituée pour étudier, préserver et valoriser ce patrimoine remarquable auprès du grand public et des scolaires. Il regroupe bénévoles et professionnels, chercheurs, collectivités et institutions territoriales, associations, élus, propriétaires publics et privés des monuments.

C'est grâce à cette collaboration et le partenariat avec l'association MégaNéo dirigée par Vincent Ard, archéologue et chargé de recherches au CNRS, que de très nombreuses actions ont lieu sur notre territoire.

**Lien MégaNéo : <https://www.meganeof.fr>**



Les fouilles archéologiques estivales : Charmé et Tusson



Les aménagements des sites. Ici Motte de la Garde à Luxé en août 2023



Nos monuments mégalithiques s'exposent à Barro lors du Festival Barrobjectif du 16 au 24 septembre 2023.



## Les professionnels de santé font du réseau... une communauté professionnelle territoriale de santé a vu le jour.

**Des services de santé en proximité, un atout indispensable pour notre ruralité, ses habitants et ses acteurs économiques.**

Sans une offre suffisante et bien répartie sur le territoire en matière d'éducation, de santé, de commerces et services de proximité, comment maintenir la vitalité et assurer l'attractivité de nos villages ?

Depuis plus de 10 ans maintenant, les élus locaux œuvrent avec le concours des professionnel(le)s de santé et des institutions publiques pour organiser et préserver une offre de soins de proximité sur Cœur de Charente.

5 maisons de santé pluriprofessionnelles sont aujourd'hui structurées au sein desquelles les praticiens assurent une offre de soins coordonnée et plurielle.

Si, ensemble, élus locaux et professionnels de santé ont compris l'intérêt de la coopération, ces derniers ont souhaité aller encore plus loin dans cet esprit de « travailler ensemble » au service de la santé de toutes et tous. Plus d'une quarantaine de praticiens se sont réunis au sein d'une association baptisée « **Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Charente Terre du milieu** » dont le siège social est établi à la maison de santé à Aunac-sur-Charente.

Celle-ci réunit des professionnels de santé libéraux, salariés, des établissements de santé, des personnes physiques et morales du secteur médico-social, mais également des usagers et des élus.

L'association entend poursuivre 4 missions principales, en jouant la carte de la concertation et de la communication :

- Améliorer l'accès aux soins,
- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour des patients,
- Développer des actions territoriales de prévention,
- Rechercher et mettre en place des réponses coordonnées aux crises sanitaires graves.

Autour de ces 4 ambitions, on trouve des actions concrètes à mettre en place, telles le recrutement de nouveaux médecins sur le territoire (notamment à Mansle-les-Fontaines où une recherche active est pilotée par la mairie en lien avec les médecins), motiver l'engagement des médecins vers un parcours de formation pour devenir maître de stage et accueillir des internes, identifier la patientèle sans médecin traitant, maintenir de façon quotidienne des créneaux d'urgence dans chaque cabinet pour des soins non programmés, mener une réflexion autour de la télémédecine, améliorer et harmoniser les sorties d'hospitalisation, améliorer les parcours gérontologiques, fluidifier le parcours de soins psychiatriques.

Au titre de la « prévention santé », évaluer les besoins d'action, favoriser les parcours d'éducation thérapeutique, mettre en place des groupes de parole sur le territoire et participer à la réponse aux crises sanitaires graves.

Tous les acteurs en santé peuvent devenir adhérents à la CPTS. Vous avez des questions ?

Contactez la CPTS Charente Terre du milieu

Dr Audrey BONNEAU, Présidente

Marion ASTRUC, Coordinatrice

Contact : 05 45 39 72 13 / [cpts.tdm16@gmail.com](mailto:cpts.tdm16@gmail.com)

Retrouvez l'ensemble de l'offre de soins au sein des maisons de santé du territoire et les coordonnées des praticiens sur

[www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr)

rubrique santé/maisons de santé pluridisciplinaires.

## PÔLE DE SANTÉ D'AIGRE

### • Médecins :

Dr Cynthia RIEUTORD\*,  
Dr Christian RIEUTORD\*, Dr Jacques Trawalé,  
Alain DUBOST et Karim AKEL (médecins du centre  
départemental de santé)\*

### • Infirmières :

Christine LARRERE\*,  
Emilie ROUX\*, Marine DEVOS-BORDAS\*,  
Isabelle BOURGOGNON\*, Sandrine HECTOR\*, Sylvie MABILLE\*

### • Kinésithérapeutes :

Éric BUNA\*, Philippe SARRAZIN\*,  
Jacqueline LÉPINE, Franck GUINARD\*

### • Ostéopathe :

Vincent RADIGUET\*

### • Sage-femme :

Géraldine FONTANAUD\*

### • Diététicienne :

Anne BLÉNEAU\*

### • Psychologue :

Andrew LAGARDE\*

### • Chirurgien-dentiste-orthodontiste :

Christelle BONNE

### • Orthoptiste :

Gaël PORTELA



## 7 PHARMACIES SUR LE TERROIRE

- Aigre
- Aunac-sur-Charente
- Luxé
- Mansle-les-Fontaines
- Saint-Amant-de-Boixe
- Val-de-Bonnieure  
(St-Angeau)
- Vars

## PÔLE DE SANTÉ MANSLE-LES-FONTAINES LUXÉ

### St-Amant-de-Boixe

#### • Médecins :

Dr Audrey BONNEAU\*,  
Dr Charlotte FARLET-BARON\*,  
Dr Jean-Pascal WILLAUMEZ

#### • Infirmières :

Marie ALAMICHEL\*, Marine FOURNIÉ\*,

#### • Infirmière ASALÉE :

Amandine BOURG\*

#### • Kinésithérapeutes :

Samy ASCRIZZI BROUSSARD,  
Cécile CROSLAND

#### • Ostéopathe énergéticien :

Tommy OLLIVEAUD

#### • Hypnothérapeute :

Cédric LAURIERE

### Montignac-Charente

#### • Infirmières :

Corinne BRAUD, Jocelyne AUPY,  
Véronique CHAUVET-LAROCHE

#### • Orthophoniste :

Laure BERNIER

### Villejoubert

#### • Infirmière :

Sandra BIROT

## PLUS D'UNE CENTAINE DE PROFESSIONNEL(LE)S DE SANTÉ CONSULTANT SUR CŒUR DE CHARENTE

## MAISON DE SANTÉ VAL-DE-BONNIEURE

### • Médecins :

Dr Antoine TROUVÉ\*,  
Dr Lucile GENDRE-HENRY\*,  
Dr Timothé AVENEL\*, Dr Salomé MORIN\*

### • Infirmières :

Séverine AUGIER\*,  
Magalie GRANVAUD\*, Cécile ANDRÉ\*,  
Roxane GUTIERREZ-RUISANCHEZ\*

### • Infirmière ASALÉE :

Catherine FERRANT\*

### • Kinésithérapeutes :

Emmanuelle FRANCOIS-  
FULGENCE\*, Jean-Renaud DELBOSQ\*

### • Sage-femme :

Emma LEONARD\*

### • Diététicienne :

Virginie PREAU-GUILLOTTEAU\*

### • Ostéopathe :

Marc ARDITI\*

### • Sophrologue :

Anne RONDINAUD\*

## PÔLE DE SANTÉ AUNAC BORDS DE CHARENTE

### • Médecins :

Dr Aurélie PIGNOUX RAGOT\*,  
Dr Bérandgère PALLOT\*,  
Dr Nicolas MATHIEUX\*

### • Infirmières :

Sophie MADIGOUT\*, Magalie VIGIER\*,  
Aude HARMAND\*, Manon LESCHEVIN\*

### • Kinésithérapeute :

Karine ZARZOSO\*,  
Sarah BARON\*

### • Ostéopathe :

Vincent RADIGUET\*

### • Psychologues :

Elodie COLAS\*, Emma DAVOUST\*

### • Sophrologue :

Marion ASTRUC\*

### • Diététicienne :

Coralie TORRIANI\*

### • Podologue :

Delphine ROUSSELOT\*

Tel. 05.45.22.24.07  
www.sante-aunac.fr

## SITE DE MANSLE-LES-FONTAINES

### • Médecins :

Dr Yves LAROZE\*,  
Dr Marion GLAVIER\*,  
Dr Jean-Louis BARRET\*

• Infirmières - infirmier : Danièle FLEUREAU, Nathalie  
TROMAS, Vanessa OLIVEIRA, Aude HARMAND,  
Magalie VIGIER, Sophie MADIGOUT, Manon LESCHEVIN,  
Amélie AUBIN, Chloé FOUCHÉ, Marie-Laure ROBERT,  
Agnès RASPILLER, Damien CONCESSION

• Kinésithérapeutes : Laurent GILLES,  
Corine GILLES, Ivan DE NEIDHARD, Philippe BARTHELET

### • Ostéopathe :

Marc ARDITI

### • Chirurgien-dentiste :

Dr Abderrazak CHINE

### • Orthophonistes :

Valérie LOUCHE-TESSANDIER,  
Mélanie MERVILLE

### • Diététicienne :

Anne BLÉNEAU

### • Naturopathe :

Sandra NJOO EKOULE

### • Psychomotricienne :

Charlotte FRAÏSSÉ

### • Soins énergétiques :

Stéphanie SCHAEFFER

### Shiatsu :

Bruno BARRAUD

## SITE DE LUXÉ

### • Médecins :

Dr Isabelle PLOQUIN\*,  
Dr Aurore BÉNÉTEAU\*,  
Dr Michel BÉNÉTEAU\*

### • Infirmières :

Sophie SIMIOT\*,

Géraldine GINESTET\*

### • Infirmière ASALÉE :

Séverine QUÉRAUX\*

## SITE DE VARS

### • Médecins :

Dr Marie-Pierre RAYMOND\*,  
Dr Sarha SAUTEREAU\*, Dr Olivier RIMKUS\*,  
Dr Céline COLIN\*

### • Infirmières :

Séverine GILLET-MERCEREAU\*,  
Marie MENDES\*

### • Infirmière ASALÉE :

Pascale SAUZÉ\*

### • Kinésithérapeutes :

Marion BOUR, Corey CARMAN,  
Anne-Chloé LEBOEUF, Benoît SOLER

### • Sages-femmes :

Caroline FRANGE\*, Nathalie MICHENET\*

### • Psychologue :

Lucie TESSIER\*

### • Chirurgiens-dentistes :

Dr François BRUTAILS,  
Dr Benoît JACQUENOT, Dr Julie FAUCHIER,

### • Orthophoniste :

Noreen ELISABETH

### • Orthophoniste :

Béatrice LACOUR

### • Podologue :

Christine LE  
MARHOLLEC

## PÔLE DE SANTÉ VARS / ST-AMANT- DE-BOIXE

\* praticien exerçant  
au sein d'une  
MAISON DE SANTÉ

# COMMUNES

« *Ne ferme jamais la porte aux gens honnêtes mais ouvre leur pour l'éternité* ». Cette devise de la commune figure sur le linteau en pierre situé au-dessus de la porte du secrétariat de la mairie « *CLAUDATUR MALIS HONESTIS VERO PATEAT HAEC ATRNUA 1760* ».

## ÉBRÉON

### FOCUS

« *Charlotte* » et « *Françoise* », les cloches gothiques exceptionnelles d'Ebréon.

Les anciennes cloches de l'église furent découvertes le 12 novembre 1907 dans un jardin à environ 200 m de l'église paroissiale. L'hypothèse la plus probable serait que ces cloches auraient été enfouies pendant les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1957, l'abbé Clerfeuille, vendit les deux cloches ébréonaises à l'abbé Tesseron, curé de Fouqueure. On peut aujourd'hui les admirer dans le campanile de l'église de Fouqueure. « *Ni l'une ni l'autre n'est datée. Mais la forme élancée et la facture archaïque, les inscriptions sur la plus petite permettent de les faire remonter au XIII<sup>e</sup> ou tout du moins au XIV<sup>e</sup> siècle* » - © BMSAHC – D. Touzaud



Le point culminant de la commune se situe dans la forêt de Tusson sur la limite Sud Est. Le point le plus bas est recensé à l'ouest, le long du ruisseau « Le Siarne », affluent de l'Aume et sous affluent de la Charente. Il est alimenté par les fontaines de Charroux et de La Font des Marais.

« *Nous sommes très attachés à la préservation de notre patrimoine* » insistent M. Guyon, Maire de la commune et son adjointe, Mme Bellaud, « *d'autant qu'il est très riche et diversifié : un château à Champlambeau, des logis (la Font des Marais ancien relais de poste situé sur la Voie Royale reliant Paris à l'Espagne et celui de Beauregard), le moulin de Siarne et le lavoir situé à Beaunac* ».

Ebréon, petite commune de 1005 ha pourrait s'appeler « **Capitale de la pierre** » avec son sous-sol si riche et ses carrières. Depuis plus d'un siècle, les carrières sont exploitées. La pierre d'Ebréon fut utilisée pour la construction. Elle est très présente dans le patrimoine communal. C'est une pierre calcaire de couleur claire qui peut arborer des tonalités plus chaudes comme l'ocre. En 1996, le groupe Garandeau rachète les carrières et modernise les techniques d'extraction.

Un fait historique va également marquer à jamais la commune, l'**opération Frankton**. Le 17 décembre 1942 de généreux habitants vont accueillir et nourrir deux soldats anglais. Un geste courageux mais dangereux... Lucien Gody, Maurice Rousseau et René Rousseau sont déportés en Allemagne. Aucun d'entre eux ne reviendra. Les deux fugitifs étaient des Royal Marines britanniques, membres du commando qui a saboté des navires allemands dans le port de Bordeaux. L'opération Frankton comptait dix Royal Marines. Seuls les deux soldats hébergés à Beaunac, le Major Hasler et le Marine Sparks, aidés par la Résistance, regagnèrent l'Angleterre en avril 1943. Le monument Frankton fut érigé en 2007, en mémoire des 3 habitants déportés. Un « chemin Frankton » est actuellement en création à l'échelle du département de la Charente.

Ebréon, village fortement tourné vers la préservation de son patrimoine, est une commune où il fait bon vivre. « *Par ailleurs, nous essayons de maintenir un lien entre les habitants, notamment grâce à la création d'un terrain de pétanque et d'une aire de pique-nique dans un cadre agréable et bucolique.* »

### À VOIR, À FAIRE :

- Randonnée : 1 sentier balisé. Fiche à télécharger sur le site internet.
- Découverte des puits communaux et du lavoir.

Mairie d'Ebréon ☎ 05.45.21.12.35 [www.mairie-ebreon.fr](http://www.mairie-ebreon.fr)



# FONTENILLE

Bien qu'empreinte historiquement par le patrimoine néolithique, les dolmens des Pérottes et la Motte de la Jacquille, la commune de Fontenille est aujourd'hui résolument tournée vers le présent et la mise en valeur de son bourg.

« *Les chantiers ne manquent pas sur la commune ! Beaucoup restent encore à réaliser, j'en suis conscient, mais nous les effectuons petit à petit avec les moyens financiers de la commune, notre employé communal ainsi que les associations* » précise M. Coyaud, maire de Fontenille.

L'ensemble des élus souligne justement le tissu associatif important sur leur commune. Des associations, sportives, culturelles et patrimoniales. Tous œuvrent au dynamisme de la commune. Les actions menées par

l'association pour la préservation du patrimoine en sont un exemple. Elle a notamment entrepris le nettoyage des lavoirs. Tous se mobilisent également pour Octobre Rose et récoltent des fonds pour la ligue contre le cancer. Et l'APE Fontclaireau/Fontenille propose également des animations pour le bonheur des plus petits !

Un autre chantier plus conséquent devrait voir le jour, celui de l'église et du cimetière. L'église St Michel n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques. Elle a la particularité d'avoir conservé son cimetière tout autour. Des travaux de toiture doivent être entrepris. La commune souhaite également agrandir le cimetière avec un columbarium et un espace de recueillement.

## FOCUS

Un engagement pour la commune, les aménagements autour du stade de foot.

Point stratégique de la commune, le stade de foot et ses abords font l'objet de nombreuses réflexions afin de le rendre plus attrayant.

Première étape réussie grâce à l'employé communal Frédéric Theulière, la réfection de la toiture des vestiaires.

Suivront la création d'une aire de jeux avec tables de pique-nique et un aménagement paysager pour faire de ce lieu un espace chaleureux pour les habitants.



## À VOIR, À FAIRE :

- Randonnée : Sentier des Pérottes - balisé.  
Fiche à télécharger sur [www.cdcoeurdecharente.fr](http://www.cdcoeurdecharente.fr)
- Circuit des mégalithiques : dolmens des Pérottes et la motte de la Jacquille

Mairie de Fontenille ☎ 05.45.22.21.47



# MONTIGNAC-CHARENTE

## FOCUS

### *Il faut sauver les remparts du château.*

Les remparts du château de Montignac-Charente, vestiges du XII<sup>e</sup> siècle des Taillefer en Charente, sont en péril. Si le rempart Sud-Est s'effondre, ce serait un désastre historique et matériel. Notre incapacité à préserver ce patrimoine serait un échec historique et les maisons en contrebas seraient gravement endommagées. Malgré nos efforts, nous ne pouvons pas financer seuls les travaux de consolidation nécessitant 400 000 € HT. L'État contribuera à hauteur de 50%, mais nous recherchons toujours des fonds auprès d'autres partenaires. Nous entamons également une démarche de Protection des Monuments Historiques, seul le donjon étant inscrit depuis 1962.



Montignac-Charente, commune de 730 habitants du sud de la Communauté de communes Cœur de Charente se situe au carrefour de deux routes départementales et de deux voies romaines, en bordure du fleuve Charente.

Montignac-Charente, par sa position stratégique, a toujours été un village dynamique avec une école, une gendarmerie, des commerces et services de proximité (épicerie fine et caviste, boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie-traiteur, papeterie-journaux-tabac-épicerie-sèche, restaurant-pizzeria et caves à bière, café-bar-pmu,) qui sont ouverts avec une très grande amplitude horaire.

Nous accueillons également un marché tous les jours, sauf les lundis et une foire le 6 de chaque mois.

Notre territoire met également à votre service, une banque, des coiffeuses, un salon de massage et bien-être, un cabinet infirmier, un cabinet d'orthophoniste, une thérapeute-émotionnelle, une auto-école, un service informatique, une étude notariale, une permanence d'avocate, un conseiller immobilier, un bureau de

poste, un garage, un centre équestre, un camping municipal 2 étoiles et un espace de coworking.

Des artisans vous proposent leurs services (maçon, plaquiste, peintre, carreleur, multi-services, couturière et une entreprise de réparation d'engin de travaux public).

Une vie associative très active représente un atout précieux pour notre commune. Parmi les animations « phare » citons : les courses de chevaux, les concours hippiques, les brocantes, les concours d'agility, le carnaval des « chti's », les randonnées pédestres et VTT, les balades en canoë, le marché de Noël, les repas festifs, les soirées musicales, etc.



## À VOIR, À FAIRE :

- Randonnées : 2 sentiers pédestres et une boucle vélo balisés. Fiches à télécharger sur le site Internet.
- Location estivale de canoë : <http://www.cijmontignac.org>

Mairie de Montignac-Charente ☎ 05.45.39.70.09 <https://montignac-charente.fr/>

# AGENDA

- ✔ du 29/06 au 2/07 • Festival Cœur en Scène  
toutes les infos sur [www.coeur-en-scene.fr](http://www.coeur-en-scene.fr)
- ✔ 30/06 à partir de 18h • Marché des producteurs locaux • cour de la Maison de l'eau de **St-Fraigne**
- ✔ 2/07 : « la Cyclo déjantée et Marche » rando VTT (24 ou 50 km) et marche (8 ou 10 km) • **Montignac-Charente** • inscriptions : 06.19.08.33.90 – [cjmontignac.org](http://cjmontignac.org)
- ✔ Du 7/07 au 17/09 • Expositions d'artistes : Auré Li / Sophie Le Nours / Mustapha Rayth • **Tusson** Maison du Patrimoine
- ✔ 8 -9 /07 • Monpap'Art • **Fontclaireau** (Mansle-les-Fontaines)
- ✔ du 15/07 au 1/08 • Stage international de danse • **Mansle-les-Fontaines**
- ✔ 19/07 à 19h • Concert / restauration foodtruck / Ciné plein air • Zombillénium • Logis de **St-Amant-de-Bnre** (Val-de-Bonnieure)
- ✔ 22 /07 • Marché de nuit • **Mansle-les-Fontaines**
- ✔ 26 /07 à 20h30 • Visite guidée décalée des sites mégalithiques de **Fontenille** et **Luxé** (Le Néolithique autrement)
- ✔ du 29/07 au 6/08 • Dom Rémi Carré Festival • **abbaye de St-Amant-de-Boixe** • infos [www.domremicarre.org](http://www.domremicarre.org)
- ✔ 1/08 à 21h • Groupe folklorique l'Argentine • **Mansle-les-Fontaines**
- ✔ 5/08 à 19h • Concert Les Rolling Stones Tribute • Hippodrome de **Luxé**
- ✔ 8/08 à 9h30 • Rando Néo : Courcôme - Bessé - Charmé (6,5 km) • Départ Dolmen de Magnez à **Courcôme**
- ✔ 8/08 à 9h30 de 17h à 22h • Régal'Art/ marché nocturne de producteurs et d'artisans • **Tusson**
- ✔ 10/08 à 21h45 • Ciné plein air • **St-Fraigne**
- ✔ 17/08 à 22h • Les nuits des abbayes • **St-Amant-de-Boixe**
- ✔ 21 /08 • Marché de nuit et spectacle pyrotechnique • **Mansle-les-Fontaines** Hippodrome
- ✔ 9-10/09 • Fête de la confiture, des traditions d'automne et de l'osier • **St-Fraigne**
- ✔ 10/09 • Vadrouilles (trails et randos) de **Mansle-les-Fontaines**
- ✔ 16-17/09 • Journées européennes du patrimoine - <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>
- ✔ 16-17/09 de 10h à 18h30 - Visites guidées et commentées du Château de Lugérat à **Montignac-Charente**
- ✔ 8/10 • concert Orgamansl' par Frédéric Ledroit • église de **Mansle-les-Fontaines**



## MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS à partir de 18h

- 21/06 • Tourriers
- 30/06 • Puyréaux
- 12/07 • Vars
- 21/07 • Aigre
- 2/08 • St-Amant-de-Boixe
- 11/08 • Mansle-les-Fontaines



## COURSES DE CHEVAUX

- **Luxé** • 5/08 à 20h30 • 4<sup>e</sup> Festihippo + 19h : concert les Rolling Stones Tribute
- **Mansle-les-Fontaines** • 20/08 à 14h30
- **Montignac** : 20 et 27/07 à 19h30  
10/08 à 19h30 • 17/08 à 17h30



## Visites des chantiers de fouilles archéologiques

- **Tusson** • 2, 7, 9/08 à 17h
- **Charmé** • 5/08 à 11h et 8,10/08 à 17h



Toutes les dates auprès de l'Office de tourisme : [www.ruffecois-tourisme.com](http://www.ruffecois-tourisme.com)

**ESCAPE GAME**

**TUSSON**  
du 4 juillet  
au 27 août

3 créneaux :  
11h- 15h- 17h  
Durée : 45 min

Pour jouer en famille  
et découvrir un personnage  
emblématique du village :  
l'abbé GUCQUERT

Tarifs :  
Réservation obligatoire  
10€ / personne  
8€ - 12ans  
groupe :  
6 personnes 50€  
8 personnes 60€

**"Les secrets du curé insolite"**

Maison du Patrimoine de Tusson - 07 71 35 15 45  
Office de tourisme  
Direction Nord Charente - 05 46 20 39 11 -  
05 46 21 06 45

**PROGRAMME ANIMATIONS ÉTÉ 2023**

ABBAYE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE

**ESPACE D'ARCHITECTURE ROMAINE**

CHARENTE - FRANCE

Saint-Fraigne - Charente (16)

*L'Isle Nature*

le Paradis des Jardins

Ouverture des jardins  
du 03 juin au  
01 octobre

Programmation 2023

[www.saint-fraigne.com](http://www.saint-fraigne.com)

**ImpROBABLES**

**EXPOSITION**

GAUDINE BILLET  
ALAIN FORON  
CHRISTOPHE  
SANDRE BLANCH  
MARIAS CHELAKY  
BERNARD LE NEN

du 8 au 31 JUILLET  
et du 8 au 20 AOÛT 2023

VENDESSAGE LE 9 JUILLET  
JOURNÉE IMPROBABLE LE MARDI 8 AOÛT

Au 18 route d'Aigre, 16140 Tusson

Depuis le mercredi 11/07

ouvert : mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de 10h30 à 20h30 et de 10h30 à 19h30,  
sauf le samedi de 10h30 à 19h30. Fermé les autres jours.

Le mardi 8 août, ouverture exceptionnelle de 10h30 à 19h30, pour la journée ImpROBABLE.  
Contact : [improubables@orange.fr](mailto:improubables@orange.fr) 02 47 91 71 71, Facebook Improubables.fr



## La Maison du Patrimoine \*

et le village  
de Tusson



\* Accueil du 1er juillet  
au 27 août,  
10h-13h puis 15h-18h

(Fermé le lundi) 07 71 35 15 45

Office de tourisme  
Destination Nord Charente :  
05 45 20 39 91

